

■ Pourquoi s'opposer à ces rejets ?

Parce qu'au lieu de l'arrêt promis des boues rouges fin décembre 2015, on nous propose une prolongation pendant 30 ans de rejets liquides chimiques.

Parce qu'il est établi depuis le début (1966) que ces rejets sont toxiques pour l'environnement : arsenic (17 fois les normes), sélénium, aluminium, fer, titane, plomb, thorium et uranium (radioactifs), mercure, cadmium, chrome... cocktail de produits chimiques toxiques, non biodégradables, à faible concentration. Mais qu'en est-il de l'effet cumulatif des grandes quantités qui seraient déversées pendant 30 ans sur la base d'un débit moyen de 270 m³/heure !

Parce que, si aujourd'hui, les rejets nous semblent constituer des masses inertes et désertées par le vivant, l'arrêt des rejets va engendrer le retour d'une faune colonisant les lieux et favorisant par là même la dispersion des boues rouges chargées de produits chimiques toxiques à plus ou moins long terme.

Parce que compte tenu de la différence de densité et de température entre l'eau de mer et l'eau douce chargée de métaux lourds, l'ensemble du rejet ne peut que remonter en surface. Ce courant ascendant est amplifié lorsque le mistral chasse les eaux chaudes superficielles, faisant remonter les eaux froides de la fosse (c'est le phénomène "UPWELLING"). Le phytoplancton, base de la chaîne alimentaire et source d'oxygène (il fournit à notre planète 60 % d'oxygène, nos forêts 40 %) va être intoxiqué et va en partie disparaître. De plus, Le courant Ligure qui prend naissance dans le golfe de Gênes et qui circule d'Est en Ouest (courant principal) ramènera vers le littoral et les plages, les produits toxiques et radioactifs du rejet.

Parce que, quand Altéo aura fini de déverser, nous aurons pour nous et nos enfants, LA PLUS GRANDE DECHARGE INDUSTRIELLE D'EUROPE où tout ce qui se fixera sur le fond sera TOXIQUE. En outre,,on aura perdu plusieurs centaines d'emplois durables et non délocalisables (métiers de la mer) plus ceux (390) de Gardanne .

2



Parce que ces rejets vont à l'encontre de la réglementation : ils sont contraires aux objectifs de la Convention de Barcelone que la France a ratifiés, du Protocole d'Athènes et de la charte du Parc National des Calanques. Il serait intolérable que l'autorisation de rejets d'effluents chimiques au cœur d'un Parc national soit donnée au risque de faire jurisprudence pour les autres espaces protégés.

Parce qu'à l'heure de la COP21, et au moment où la pollution engendrée par les activités humaines devient plus que préoccupante, l'idée même de rejeter à la mer des résidus toxiques, solides ou liquides, issus d'une quelconque production devient tout simplement inacceptable. Les industriels ont les moyens financiers d'envisager les méthodes, les techniques, les modernisations qui s'imposent et qui devraient permettre de réduire toutes sortes de pollution.

Parce qu'il devient inacceptable qu'une partie de l'argent public soit encore utilisé à financer des pollutions comme les boues rouges alors qu'il devrait être consacré à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement sans faire aucune concession aux multinationales et aux industriels pollueurs mais pas payeurs.

Parce qu'Altéo cherche à valoriser ses résidus solides toxiques sous forme de poudre ou de granulés rebaptisés Bauxaline sur le marché de la dépollution. Ainsi, ses « déchets » deviennent « produits » utilisables dans le Bâtiment et Travaux publics. Faire des déchets un matériau commercialisable constitue le moteur même de l'économie circulaire. Mais on s'interroge aujourd'hui sur la dangerosité de la Bauxaline.

Parce que le recyclage de l'eau fait partie de l'économie circulaire dont se targue Altéo. Et qu'il n'y a par conséquent aucune raison pour que des effluents liquides toxiques issus des filtres-presses soient rejetés à la mer.

Parce que ces rejets ont été autorisés au cœur du Parc National des Calanques, un parc créé pour préserver un lieu exceptionnellement riche en biodiversité. . Parce que cette décision équivaut la mise à mort lente et irréversible d'un patrimoine naturel et culturel millénaire au bénéfice de fonds de pension, d'intérêts économiques et de rentabilité inconciliables avec le bon sens, le bien de tous et les progrès de l'Humanité. L'autorisation de ces rejets et son renouvellement constituent une aberration qui n'est plus acceptable.

www.collectifslittoral.fr

